

MAIRIE
DE
NEFFIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- de présents : 10
- de votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David ASTRUC, Maire.

Etaient présents : Albouy Pascale – Bénard Fabrice - Bénézech Mathieu – Berna Camille – Berté Véronique - Descouens Marie-Sophie - Girard Maria Pia - Le Bel Jérôme - Monnin Marie-Andrée - Ulrich Marie-Agnès

Procurations : Arnaud Gérard à Monnin Marie-Andrée – Château Gilles à Ulrich Marie-Agnès – Combes Gilles à Girard Maria-Pia – Morel Evelyne à Camille Berna

DELIBERATION N°2024 – 008 : Approbation du compte administratif 2023 de la commune

Madame Ulrich, Première Adjointe, présente au Conseil municipal le compte administratif 2023 de la commune :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 979 029.56 €

Dépenses : 770 609.35 €

Résultat de l'exercice 2023 : excédent : 208 420.21 €

Résultat à la clôture 2022 : excédent 325 309.73 €

Part affecté à l'investissement 2023 : 275 309.73 €

Résultat de clôture exercice 2023 : excédent 258 420.21 €

INVESTISSEMENT

Recettes : 584 421.28 €

Dépenses : 282 454.27 €

Résultat de l'exercice 2023 : excédent : 301 967.01 €

Résultat à la clôture 2022 : excédent 195 539.77 €

Résultat de clôture exercice 2023 : excédent 497 506.78 €

SOLDE D'EXECUTION 2023 : 755 926.99 €

Monsieur David Astruc, Maire, quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte le compte administratif de la commune 2023.

voix pour 14 – abstention 0 – contre 0

LE MAIRE

David Astruc

